

La signature du décret de création du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate a eu lieu vendredi 15 Juillet en présence de la ministre de l'Ecologie, Ségolène ROYAL. Etendu sur 6 830 km² de part et d'autre du Cap Corse, et ayant officiellement pour porte d'entrée Bastia, ce parc marin conciliera deux objectifs essentiels : la protection du patrimoine écosystémique et inscrire les activités socio-économiques dans un développement durable.
www.destination-cap-corse.com www.agriate.org